



COMMUNIQUE DE PRESSE N°002/GRUWA/JUILLET/2022

LES ONGDH EXIGENT LA LIBERATION SANS CONDITION DU JOURNALISTE Jeff KAZADI KAMUANGA EN DETENTION AU CACHOT DE L'ANR/Kinshasa

RDC, Lubumbashi, le 20 juillet 2022, les organisations non gouvernementales des droits humains, membres du réseau de protection des défenseurs des droits humains en danger, dénommé «Groupe Ukingo wa Watetezi» GRUWA en sigle, sont vivement préoccupées par l'arrestation et la détention à Kinshasa du journaliste **Jeff KAZADI KAMUANGA** par l'Agence Nationale de Renseignement.

En effet Messieurs **Jeff KAZADI KAMUANGA** et **Nicolas Niarchos** respectivement responsable du journal Leader et journaliste spécialiste dans le domaine des ressources naturelles sur the New Yorker, the Guardian, The Nation et The Independent avaient été arrêtés arbitrairement à Lubumbashi le mercredi 13 juillet 2022 par les agents de l'Agence Nationale de Renseignement à l'hôtel Ouagadougou vers l'entrée de la ville de Lubumbashi au moment où ils réalisaient une interview qui fait partie d'une série des reportages avec différents acteurs impliqués dans la gouvernance minière dans l'ex province du Katanga. A la suite de cette arrestation, une expédition fut organisée le jour suivant à Kinshasa sans que les raisons ne soient clairement élucidées. Tous les efforts fournis quant à ce pour comprendre les raisons de leurs arrestations sont restés vains.

Cependant, les ONGDH viennent d'apprendre, des sources concordantes, que le journaliste **Nicolas Niarchos** de nationalité américaine a été libéré depuis hier tandis que le congolais **Jeff KAZADI KAMUANGA** continue à passer son séjour dans les installations de cette institution publique de manière injuste avec risque d'être acheminé ce soir à la prison de Ndolo alors qu'il est clairement établi qu'il n'a commis aucune infraction si pas réaliser des interviews en sa qualité de journaliste.

Les ONGDH tiennent à relever que le fait d'arrêter deux journalistes à Lubumbashi et ensuite les acheminer à Kinshasa, constitue un véritable recul en matière de respect des droits humains en ce qu'ils ont été privés d'entrer en contact avec un conseil de leurs choix ou leurs familles contrairement à l'esprit de l'alinéa 3 de l'article 18 de la Constitution de la République Démocratique du Congo modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 et qui veut que **la personne gardée à vue ait le droit d'entrer immédiatement en contact avec sa famille ou avec son conseil.**

Pour autant qu'aucun grief n'a été retenu contre **Nicolas Niarchos**, les ONGDH ne voient aucune raison de la détention de **Jeff KAZADI KAMUANGA** jusqu'à ce jour ou même de son éventuel acheminement à la prison de NDOLO à Kinshasa.

Face à ce qui précède, les ONGDH recommandent :

- **A Monsieur l'Administrateur Général de l'ANR**
 - D'ordonner la libération sans condition de Monsieur **Jeff KAZADI KAMUANGA** selon qu'il l'a fait pour Nicolas Niarchos

- **Aux Ministres en charge de la communication et des droits humains**
 - De s'impliquer personnellement pour que la libération de **Jeff KAZADI KAMUANGA** intervienne incessamment sans qu'il ne soit envisagé un quelconque transfèrement à la prison de NDOLO
 - De contribuer à la protection des défenseurs des droits humains en ce compris tous les journalistes évoluant en RDC.

Pour les Organisations signataires

1. AAST, Action d'aides aux survivants de la torture
2. ACIDH, Action Contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme
3. AFDI, Association des femmes pour le développement intégral,
4. AFREWATCH, African Resources Watch,
5. ADH, Association pour les Droits Humanitaires,
6. AIDEF, Association Internationale pour les Droits de l'Enfant et de la Femme,
7. AMA, Afia Mama
8. ARD, Actions Rapides pour le Développement,
9. ASADHO, Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, section du Haut Katanga
10. ASDEF, Association pour la santé et développement de l'enfant et la femme
11. CEIPDHO, Centre International de Promotion de Développement et des Droits de l'Homme
12. CDHD : Centre de défense des Droits de l'homme et Démocratie
13. COSCET, Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine
14. GD, Génération Déterminée,
15. GANVE, Groupe d'Actions Non-violence Evangélique
16. FILIMBI
17. JUSTICIA Asbl
18. JUSTICIA Asbl/Kasenga
19. LAVOS, La voix du savoir
20. Les Amis d'OBAMA
21. LIC/RDC, Ligue Internationale des Conseillers
22. LIDDM: Ligue des défenseurs des droits des malades
23. LINAPEDHO/Kilwa
24. LUCHA, Lutte pour le Changement
25. MDR, Mouvement pour les Droits de l'homme et Réconciliation
26. NDSCI, Nouvelle Dynamique de la Société Civile en RDC
27. NDS, Nouvelle dynamique syndicale
28. OPF, Organisation pour la promotion de la femme
29. OBEAC, Organisation pour le bien être des albinos au Congo,

30. PADHOLIK, Plateforme des Organisations des Droits de l'Homme de Likasi
31. PSF, Psychologues sans Frontières
32. REFEDECO, Regroupement des femmes pour le Développement communautaire,
33. UNPC/Katanga, Union Nationale de la presse du Congo
34. UNEF, Union des écologistes Forestiers

Pour tout contact presse :

1. *Maitre Jonas MULUMBA*, +243971654932, groupeukingowawatetezi@gmail.com
2. *Mme Marianne MULAND*, +243851529311, mariannemuland@gmail.com
3. *Mr. Jean Paul TSHISHIMBI*, +243995928437, jeanpaultshis@gmail.com